

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, I.O., tenue le 4 avril 2011, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents :

Mesdames les conseillères Anne Pichette
 Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers Mathieu Drouin
 Pierre-Edouard Houde
 Yves Levesque
 Bruno Simard

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution mandat procureur.
7. Résolution dossier CCU M. Rosaire Asselin
8. Résolution dossier CCU M. Guy St Jacques et Mme Christine Chartrand.
9. Résolution appuie C.P.T.A.Q M. Raymond Simard.
10. Résolution appuie C.P.T.A.Q. M. Gaétan Demers 9157-9037 Québec Inc
11. Résolution projet de mise à jour du règlement concernant l'affichage.
12. Résolution toponyme du Couvent de Sainte-Famille.
13. Octroi contrat Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques et des fosses de rétention.
14. Résolution autorisant la directrice générale à enregistrer le comité de Bibliothèque auprès du registraire des entreprises en tant que : (Organisme sans but lucratif).
15. Résolution autorisant la directrice générale à participer au congrès de l'A.D.M.Q.
16. Résolution modifiant le lieu de la séance régulière du 2 mai 2011.
17. Résolution Ville de Québec, accès aréna.
18. Résolution subvention Camp d'été.
19. Dépôt du rapport du vérificateur.
20. Résolution appuie Recensement de 2011.
21. Divers.
 - 21.1 Demande de commandite (Fabrique de la paroisse de La-Sainte-Famille-d'Orléans)
 - 21.2 Demande Tir de tracteur de l'Île d'Orléans.
22. Rapport des élus sur les divers comités.
23. Période de questions.
24. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

11-39 **Sur une proposition** de Mathieu Drouin , **Appuyée par** Yves Lévesque , **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011.

11-40 **Sur une proposition** de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que le procès-verbal du 7 mars 2011 soit adopté.

3. Suites de ces séances

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

11-41 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'autoriser le paiement des factures de mars totalisant 74 907.02 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 5 981.06 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Résolution mandat au procureur

Attendu que la directrice générale / secrétaire trésorière de la municipalité de Sainte-Famille a reçu un Avis de convocation à une audience du Tribunal administratif du Québec.

Attendu que l'avis d'audience concerne la propriété du 4311, chemin Royal.

11-42 **En conséquence Sur une proposition** de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée** par Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères), de mandater le procureur de la Municipalité de Sainte-Famille, afin de la représenter les 24 et 25 mai prochain auprès du TAQ.

7. Résolution dossier CCU M. Rosaire Asselin

Remis à une séance ultérieure

8. Résolution dossier CCU M. Guy St-Jacques et Mme Christine Chartrand.

Attendu que la demande est afin de permettre qu'un bâtiment complémentaire (atelier) existant puisse se trouver en cour avant de la résidence principale.

Attendu que le conseil Municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence sur une proposition de Pierre-Édouard Houde, appuyée par Anne Pichette, **il est résolu à la majorité des conseillers** (ères) d'autoriser que le bâtiment complémentaire (atelier) soit situé en cour avant de la résidence principale. M. Yves Lévesque vote contre la proposition.

11-43

9. Résolution appuie C.P.T.A.Q. M. Raymond Simard.

CONSIDÉRANT QUE la demande du demandeur Raymond Simard pour obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la construction d'une résidence en incluant un chemin d'accès le tout totalisant une superficie approximative de 3 390 m² à être prise sur partie de lot 37 du cadastre de la paroisse de Sainte-Famille :

CONSIDÉRANT QUE la résidence actuelle qui est située au 4447 Chemin Royal sera convertie en bâtiment agricole comme centre de production et de distribution des produits de la ferme du Domaine des Sorciers relié particulièrement à la production pomicole et acéricole y compris l'implantation d'une cidrerie;

CONSIDÉRANT QUE la construction de cette résidence est nécessaire pour favoriser, par les nouveaux propriétaires, la production et le développement des différentes ressources que l'on retrouve sur la ferme.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne viendra pas affecter l'homogénéité agricole du milieu;

CONSIDÉRANT QUE bien qu'il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité pour des fins résidentielles, l'usage recherché ne peut se réaliser à un autre endroit que sur la propriété concernée par la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité en ce qui concerne l'usage.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Yves Lévesque, appuyée par Pierre-Edouard Houde, **Et résolu, unanimement que** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille appuie la demande de M. Simard auprès de la Commission de la protection du territoire agricole.

11-44

10. Résolution appuie C.P.T.A.Q. M. Gaétan Demers 9157-9037 Québec Inc.

Attendu le dépôt à la Municipalité par Monsieur Gaétan Demers d'une demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec afin que soit autorisée l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 149 et 150;

Attendu les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.R.Q., chapitre P-41.1);

Attendu que la compagnie propriétaire désire consolider la vocation agricole de l'immeuble visé soit la constitution d'un vignoble;

Attendu que la demande vise la construction d'un bâtiment dont une partie est à vocation résidentielle, pour les exploitants et l'autre pour l'exploitation agricole soit la mise en place d'un chai;

Attendu que le lot visé se situe dans un milieu agricole homogène avec quelques insertions à vocation résidentielle;

Attendu que le lot visé est inclus dans la zone 23-A selon la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire;

En conséquence :

Il est proposé par Bruno Simard, Appuyé par Sylvie DeBlois.

Et

Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Que le Conseil informe la Commission :

Qu'il n'a pas d'objection à la demande d'autorisation à la Commission par Monsieur Gaétan Demers afin que soit autorisée l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 149 et 150;

Que les opérations projetées sont conformes à la réglementation en vigueur;

Qu'il y a sur le territoire des espaces appropriés disponibles.

11. Résolution projet de mise à jour du règlement concernant l'affichage.

CONSIDÉRANT que les dernières recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme sont à l'effet de :

1. Produire un article dans le journal Autour de l'Île afin de sensibiliser la population aux problèmes actuels de l'affichage et de mettre celle-ci sur des pistes de solutions.
2. Effectuer ce travail de sensibilisation par des rencontres ciblées sur le terrain afin d'expliquer les règlements et de procéder à l'étude de la mise à jour des règlements sur l'affichage

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Lévesque, appuyé par Pierre-Edouard Houde, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères):

Que Monsieur Patrice Landry, aménagiste à la MRC de l'Île d'Orléans soit mandaté pour produire une première version de l'article pour le journal Autour de l'Île lequel devra être soumis au conseil municipal pour approbation. De plus, que les inspecteurs soient aussi mandatés pour entreprendre la phase de sensibilisation sur le terrain auprès des contrevenants et de procéder à l'étude de la mise à jour des règlements sur l'affichage.

12. Résolution toponyme Couvent de Sainte-Famille.

Considérant que cette institution créée en 1685 est une des plus vieilles maisons d'enseignement du Québec et qu'elle était renommée à travers le Québec;

Considérant que les fondations du premier couvent occupaient ce site depuis 1701, qu'un deuxième couvent a été reconstruit en 1858 et qu'en 1942 ce bâtiment a été construit pour les Dames de la Congrégation de Notre-Dame à la suite de l'incendie l'année précédente du deuxième couvent.

Considérant qu'il importe à la municipalité de Sainte-Famille de perpétuer la mémoire de ses lieux historiques;

Considérant que le bâtiment situé au 3912, chemin Royal à Sainte-Famille de l'île d'Orléans est la propriété de la municipalité de Sainte-Famille :

Considérant que la municipalité désire attribuer un toponyme aux bâtiments dont elle est propriétaire;

Il est proposé par Yves Lévesque, **secondé par** Bruno Simard

De désigner le bâtiment situé au 3912 sous le nom du « Couvent de Sainte-Famille :

Que la Municipalité de Sainte-Famille entreprenne les procédures auprès de la Commission de Toponymie du Québec pour que le bâtiment actuel retrouve son nom d'origine soit : Couvent de Sainte-Famille.

Que le texte suivant accompagne la demande d'officialisation du toponyme auprès de la Commission de toponymie du Québec.

« Le Couvent de Sainte-Famille a été construit en 1942 selon les plans de l'architecte G. Brousseau pour les Dames de la Congrégation de Notre-Dame. Il remplaçait un deuxième couvent incendié l'année précédente, et reconstruit sur le site d'un premier couvent situé au nord-ouest du presbytère, en 1701. Le Couvent de Sainte-Famille a été fondé en 1685 et était une des plus vieilles institutions d'enseignement d'Amérique française. »

13. Octroi contrat Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques et des fosses de rétention.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de trois soumissions concernant le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques.

ENTREPRENEUR	SCÉNARIO						
	1	2	3	4	5	6	7
Sani Charlevoix							
	66.25 \$	81.50 \$	75.50 \$	29.00 \$	3.50 \$	44.00 \$	90.00 \$
			96.00 \$		3.50 \$		
Gaudreau Environnement							
	92.09 \$	109.92 \$	101.30 \$	11.70 \$	3.32 \$	39.00 \$	80.00 \$
			120.91 \$		8.27 \$		
Sani Orléans							
	62.00 \$	78.00 \$	112.00 \$	40.00 \$	4.00 \$	50.00 \$	75.00 \$
			132.00 \$		4.00 \$		

11-48

Attendu que suite à l'analyse des soumissions le plus bas soumissionnaire est Sani- Orléans.

En conséquence

Sur une proposition de Mathieu Drouin, appuyée par Sylvie DeBlois, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder le contrat à Sani-Orléans. Le contrat étant de (2) ans soit du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2013.

14. Résolution autorisant la directrice générale à enregistrer le comité de Bibliothèque auprès du registraire des entreprises en tant que : (organisme sans but lucratif).

Remis à une séance ultérieure

15. Résolution autorisant la directrice générale à participer au congrès de l'A.D.M.Q.

11-49

Sur une proposition de Mathieu Drouin, appuyée par Anne Pichette, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 8 9 et 10 juin 2011 à Québec.

16. Résolution modifiant le lieu de la séance régulière du 2 mai 2011.

Attendu que la salle du conseil municipal servira de bureau de scrutin lors de l'élection fédérale du 2 mai 2011.

En conséquence

11-50

Sur une proposition de Anne Pichette, appuyé par Sylvie DeBlois, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, que la séance régulière du 2 mai prochain soit tenue à la salle du C.L.D. située au 3912, chemin Royal Sainte-Famille.

17. Résolution Ville de Québec, accès aréna

11-51

Sur une proposition de Pierre-Edouard Houde, **appuyé par** Bruno Simard, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accepter le principe de la Ville de Québec de facturer, la municipalité selon le nombre de jeunes inscrit, dans leurs arénas et par la suite la municipalité facturera les parents dont les jeunes sont inscrits à la Ville de Québec.

18. Résolution subvention Camp d'été

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille désire poursuivre sa contribution afin d'atténuer les coûts des contribuables pour la fréquentation de leur enfant à un camp de jour offert par des organismes opérant sur le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans

Attendu que le comité des loisirs de la municipalité de Sainte-Famille a procédé à l'analyse du dossier

Attendu que le comité a fait état des infrastructures existantes dans la municipalité de Sainte-Famille et que ces installations peuvent être utilisées par la population pour certaines activités à un coût relativement peu coûteux

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille n'offre pas l'organisation d'activité estivale au même titre que les municipalités de Saint-Pierre et de Sainte-Pétronille à titre d'exemple

Attendu que les municipalités qui acceptent des inscriptions d'enfants provenant de d'autres municipalités pour la participation à un camp de jour et qu'un coût de 100 \$ doit être payé en surplus par les non-résidents

Attendu que la participation à un camp de jour au Camp Saint-François ou au Camp des Scouts n'occasionne pas de coûts de non-résident

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille, par un souci d'équité désire inclure les Camps de Saint-François et des scouts pour une contribution à la hauteur d'un montant équivalent à la prime de non-résident chargé par les municipalités qui offrent un camp de jour

11-52

En conséquence Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Mathieu Drouin , **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères),

Que la municipalité de Sainte-Famille contribue, pour toute inscription à un camp de jour, sur le territoire de la M.R.C. de l'Île d'Orléans, à un montant maximum de 80 \$/ par enfant.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et provenant du territoire de la municipalité de Sainte-Famille.

Que la directrice générale soit autorisée à payer les frais de non-résident aux organismes suivants :

Camp de jour Village de Sainte-Pétronille
Camp de jour Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Camp Saint-François l'Île d'Orléans
Camp des scouts de l'Île d'Orléans

19. Dépôt du rapport du vérificateur

11-53 **Sur une proposition** de Yves Lévesque , **Appuyée** par Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'accepter le dépôt du rapport du vérificateur tel que présenté par Monsieur le maire.

20. Résolution appuie Recensement de 2011.

11-54 **Sur une proposition** de Mathieu Drouin , **Appuyée** par Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères), Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Famille appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

21. Divers

21.1 Demande de commandite (fabrique de la paroisse de La-Sainte-Famille-d'Orléans)

refusé

21.2 Demande Tir de tracteur de l'Île d'Orléans.

11-55 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois , **Appuyée** par Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'autoriser l'utilisation du terrain de balle de la municipalité de Sainte-Famille au Tir de tracteur de l'île d'Orléans pour l'activité qui se tiendra le 6 août 2011.

22. Rapport des élus sur les divers comités

23. Période de Questions

24. Levée ou ajournement de la séance

11-56 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 9 h 00.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.